AVIS	DF	PUR	LICITE

## **IDENTIFICATION DE L'ORGANISME**

Type d'organisme : Commune

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de Sierck les Bains 12, quai des Ducs de Lorraine 57480 SIERCK LES BAINS

## OBJET

## Révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles « inondations » (PPRNi) de la commune de Sierck-les-Bains

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles « inondations » (PPRNi) de la commune de Sierck-les-Bains a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 octobre 2000. Il définit pour chaque zone d'aléa les conséquences en matière d'urbanisme et de constructibilité.

Le Préfet a prescrit, par arrêté du 20 mars 2018, la révision de ce plan afin de prendre en compte les nouvelles dispositions réglementaires du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Rhin-Meuse, ainsi que les dernières connaissances relatives aux études de modélisation hydraulique de la Moselle qui définissent de nouvelles emprises de zones inondables et de nouvelles cotes de référence.

La révision du PPRNi apporte aussi des compléments au règlement pour améliorer l'application de ce plan dans le cadre des procédures de droit des sols.

L'arrêté prescrivant la révision a prévu une phase de concertation avec la population sous la forme d'une mise à disposition du dossier de PPRNi auprès de la population.

Un exemplaire du projet de révision du PPRNi est consultable aux heures d'ouverture de la mairie

du Jojuin 2024

au 12 juillet 2024

et au siège de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières

du Jojuin 2024

au 12 juillet 2024

**AUTRES RENSEIGNEMENTS** 

Date d'envoi du présent avis à la publication :

3 juin 2024